

**PROCÈS-VERBAL
DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1er AVRIL 2010**

L'an deux mil dix et le premier avril à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE-DE-RIVIERE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Yves DUCLOS, Maire.**

Présents : Nathalie ARRIBAS, Joël BAYLAC, Laurent CASTERAN, Eliane CHAUVET, Pia CRIVELLARI, Virginie DOZ, Jean-Pierre DEGUITRE, Marie-Thérèse HERIVEAU, Pierre LAY, Marie-Hélène LONGEAUX, Théodore MASI, Claude PLUMET, Pierre SAFORCADA, José SANCHEZ, Serge SENSAT.
Absents : Gilbert MARTIN, procuration à Serge SENSAT, Claudine PINTON, procuration à Marie-Thérèse HERIVEAU, Louis-Jean SOUEIX.

Après l'approbation à l'unanimité des membres présents du compte-rendu de la réunion du 4 mars 2010, Monsieur Laurent CASTERAN est nommé secrétaire de séance.
Monsieur le Maire ouvre la séance et donne l'ordre du jour.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

OBJET	RAPPORTEUR
Assainissement collectif quartier du Château :demande d'attribution de subvention au Conseil Général	Jean-Yves DUCLOS
Acquisition de parcelles au chemin des Champs à l'euro symbolique	Marie-Hélène LONGEAUX
Modification des statuts de la Communauté de Communes du Saint Gaudinois	Jean-Yves DUCLOS
Participation aux Rendez-Vous d'Automne	Pierre SAFORCADA
Tableau des emplois	Jean-Yves DUCLOS
Compte-rendu des délégations du Maire	
Tirage au sort des jurés d'assises 2011	
Informations et questions diverses	

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

**Quartier du Château programme 2010 / 1ère tranche :
demande d'attribution de subvention au Conseil Général**

Cette attribution permettra à la Commune de réaliser les travaux d'assainissement au quartier du Château, qui concernent 33 branchements.

Le montant des dépenses retenu en 2010 pour la première tranche par le Conseil Général est de 100 000 € H.T. Le plan de financement prévisionnel est établi ainsi qu'il suit :

	Montant	Taux
Département de la Haute-Garonne	30 000 €	30%
Autofinancement et emprunt	70 000 €	70%

L'avance de la TVA sera couverte par emprunt ou autofinancement.

Le Département de la Haute-Garonne pourra abonder l'aide précitée par une subvention complémentaire servie en annuités sur la dépense subventionnable après réalisation des travaux en fonction de l'emprunt contracté.

Il est rappelé que le mode de gestion retenu par la Commune pour le service public est la régie.

La Commune s'engage à solder l'opération avant le 31 décembre 2013 soit 3 ans à compter du 1er janvier de l'année qui suit la décision arrêtant la programmation.

Oùï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'approuver l'opération présentée,
- Décide d'approuver l'aide financière du Département de la Haute-Garonne,
- Décide d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté,
- Rappelle que le service public est géré en régie,
- S'engage à solder la subvention avant le 31 décembre 2013.

ACQUISITION DE PARCELLES AU CHEMIN DES CHAMPS A L'EURO SYMBOLIQUE :

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il y a plusieurs années, le Chemin des Champs a été élargi et que des divisions cadastrales des parcelles ont été opérées avec le concours d'un géomètre.

Ces parcelles situées en bordure de la voie publique ont été, pour la plupart, cédées à la Commune. Néanmoins Madame BUISSON est demeurée propriétaire d'une parcelle cadastrée AA 157, d'une superficie de 2a 41ca.

Afin d'éviter les inconvénients liés à cette situation juridique, Madame BUISSON a accepté de céder à la Commune de VILLENEUVE DE RIVIERE la parcelle susnommée à l'euro symbolique.

Vu les articles L 1311-13 et 2241-1 du CGCT,
Considérant l'intérêt de concrétiser certaines transactions par acte administratif ;

Oùï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'acquérir à l'euro symbolique auprès de Madame BUISSON la parcelle AA 157, lieu-dit « Le Château », d'une superficie de 2a 41ca ;
- Autorise Madame Marie-Hélène LONGEAUX, à signer l'acte au nom de la Commune, Monsieur le Maire recevant l'acte administratif qui sera établi aux frais et charges de la Commune.
- Sollicite de Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Gaudens le visa et l'enregistrement de ces documents.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAINT-GAUDINOIS

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu de la Communauté de Communes du Saint-Gaudinois une délibération du Conseil communautaire du 11 février 2010, qui propose aux communes une modification des statuts de la Communauté de Communes du Saint-Gaudinois (CCSG) à laquelle la commune de Villeneuve est adhérente.

Cette proposition, pour être adoptée et être arrêtée par M. le Préfet de la Haute-Garonne, doit recueillir l'accord de la majorité qualifiée des conseils municipaux.

La modification des statuts annexée aux présentes porte notamment sur la modification de la répartition de la dotation de solidarité et sur la compétence « aménagement de l'espace » exercée par la CCSG, et comprend désormais le point suivant :

« Exercice en vertu des dispositions des articles L 211-1 et L 211-2 du code de l'urbanisme du droit de préemption urbain sur les zones NA, AU, U à vocation économique des POS et PLU des communes membres. »

Ouï l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la modification des statuts de la Communauté de Communes du Saint-Gaudinois précitée.

PARTICIPATION AUX « RENDEZ-VOUS D'AUTOMNE »

La Commune et l'Office du Tourisme du Saint-Gaudinois (Communauté de Communes) se sont entendus pour qu'un spectacle organisé par l'Office du Tourisme puisse être présenté à la salle polyvalente en fin d'année 2010.

La commune acceptant d'apporter un soutien financier et logistique à cette programmation, il convient de signer une convention avec l'Office du Tourisme formalisant les conditions de cette participation. Celle-ci se monterait à la somme de 500 euros TTC.

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec l'Office du Tourisme du Saint-Gaudinois.

TABLEAU DES EMPLOIS :

Ouverture d'un poste d'A.T.S.E.M principal de 2ème classe à temps non-complet

Afin de promouvoir un agent méritant, il est proposé d'ouvrir un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe à temps non-complet (31h30 hebdomadaires).

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette ouverture de poste.

Ouï l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à :

- ouvrir le poste précité,
- effectuer toute démarche utile au bon déroulement du recrutement.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Considérant la nécessité de recourir à un prestataire de service pour assurer la maîtrise d'œuvre de la tranche d'assainissement eaux usées sur la route départementale 817 et l'extension du chemin rural du cimetière à Villeneuve (environ 150 mètres), le montant prévisionnel des travaux étant estimé à 393 116 euros H.T, le Maire a décidé de confier la maîtrise d'œuvre (missions ACT – VISA DET – AOR) de la tranche d'assainissement eaux usées relative à la Route Départementale 817 et l'extension du Chemin rural du cimetière à l'entreprise BERNARD FRAUCIEL ETUDES domiciliée à FONSORBES (Haute-Garonne), au prix de 9 979 € HT.

QUESTIONS DIVERSES

Convention de servitude des eaux usées au quartier du Château

Dans le cadre des travaux d'assainissement collectif quartier du Château, une constitution de servitude doit être réalisée.

La parcelle suivante est concernée :

Propriétaire(s)	Parcelles (section, numéro, emprise)
Mesdames SIMON Annick et BERTRAND Catherine née SIMON	AA 103 – 100 m ²

La Commune doit régulariser cette situation à l'égard des intéressées par l'établissement d'une convention de servitude pour le passage de canalisation.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame l'Adjointe au Maire Marie-Hélène LONGEAUX à signer l'acte correspondant.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Madame l'Adjointe au Maire Marie-Hélène LONGEAUX à signer ledit acte.

Mise à disposition gratuite de la salle polyvalente pour une association dans le cadre d'une action humanitaire

Le week-end de Pâques, la Commune loue la salle polyvalente à une association, représentée par Patrick Escaich et Michèle Nomdedeu, qui souhaite mener une action humanitaire en faveur de la population sinistrée d'Haïti.

Afin de soutenir l'association dans sa démarche, et à titre exceptionnel, il est proposé de lui accorder la gratuité intégrale pour la location de la salle. Ainsi, elle n'aurait à payer ni la mise à disposition ni les charges énergétiques et d'entretien.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition ci-dessus et décide la gratuité intégrale de la location de la salle polyvalente, charges incluses, au bénéfice de l'association d'action humanitaire en faveur d'Haïti précitée.

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES 2011

En vertu de l'arrêté préfectoral du 8 mars 2010, Monsieur le Maire propose de procéder au tirage au sort des jurés d'assises pour la liste annuelle 2011, sachant que la proportion est d'un juré pour 1300 habitants et que le nombre des noms à tirer au sort est le triple de celui fixé par l'arrêté soit 3 personnes. Les jurés tirés au sort doivent être nés avant le 1er janvier 1988, c'est à dire être âgés de plus de 23 ans au 1^{er} janvier de l'année où ils doivent siéger.

Il est donc procédé au tirage au sort de trois noms à partir de leur numéro d'inscription sur la liste générale des électeurs de la Commune arrêtée au 28/02/2010.

Les personnes désignées sont les suivantes :

- Electeur n°585 – Monsieur GILLET Christian
- Electeur n°936 – Monsieur PAUL Jean Louis
- Electeur n°1380 – Monsieur FAGES Yannick.

INFORMATIONS

Nathalie ARRIBAS demande s'il est prévu que le transport intercommunal, notamment la desserte vers Saint-Gaudens, soit plus développé en faveur des communes comme Villeneuve.

Marie-Hélène LONGEAUX informe l'assemblée que la 4ème classe de l'école primaire sera supprimée à la prochaine rentrée scolaire, faute d'effectifs suffisants. Il aurait fallu 78 élèves au moins (81 élèves pour une ouverture de classe) alors que l'école en compte 73. La salle vacante pourra être utilisée pour des activités annexes aux cours, par exemple le CLAE.

Marie-Hélène LONGEAUX propose que Villeneuve participe aux Journées du Patrimoine au mois de septembre. Elle propose d'animer ces journées en ouvrant l'église aux visiteurs. Sous forme d'un petit circuit accompagné, les personnes intéressées pourraient découvrir le mobilier ancien, les objets et les vêtements sacerdotaux qui font la richesse de ce lieu. A cette fin, sont prévues la restauration par l'entreprise villeneuvoise « Ebénisterie de la Plaine » du meuble de la sacristie et la peinture du plafond de cette pièce.

Séance levée à 21h45.

Le Maire soussigné constate que le compte-rendu sommaire de la séance du 1er avril 2010, comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché par extrait le 06 avril 2010, conformément aux prescriptions de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Jean-Yves DUCLOS.